

Envoyé en préfecture le 26/12/2022

Reçu en préfecture le 26/12/2022

Publié le

Berger
Levrault

ID : 087-258708585-20221215-ERRATUM2022_10-DE

Bordereau de signature

Erratum com2022-10

Signataire	Date	Annotation
Christophe PICARD, <i>DGS</i>	22/12/2022	 Visa
President, <i>President</i>	23/12/2022	 Signature  Certificat au nom de Georges DARGENTOLLE (Président, SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE), émis par <u>Certinomis - Prime CA G2</u> , valide du 09 mars 2021 à 13:45 au 08 mars 2024 à 13:45.
<i>DGS</i>		 Archivé

Dossier de type : DGS // DGS-PRESIDENT

ASSEMBLEE PLENIERE DU 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux , le jeudi 15 décembre, à 10h45, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués par Monsieur DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : vendredi 9 décembre 2022.

**Nombre de membres en
exercice : 67**

**Présents : 36
dont suppléants : 6
Votants : 36**

Représentant

**Secteur Centre : 3
Secteur Est : 7
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 10
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 5
C. Départemental : 1
Limoges Métropole : 1**

COM2022-10

Objet :

COMMUNICATION

**APPEL A PROJETS
MERISIER : BATIMENTS
LAUREATS DE L'APPEL A
CANDIDATURE.**

1/4

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, André DUBOIS, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Fabien HUSSON, Bernard LAGRANDANNE, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Lydie MANUS, Dominique MARQUET, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Jean PUYHARDY, Franck SELLERET, Jean-Luc MAUDUIT, Jean-Claude LATHIERE, Sylvie GERMOND, Louis GALTIER.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, René ARNAUD, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Jean-Bernard DOGNON, Jacques DUFOURD, Jean-Pierre GRANET, Guillaume GUERIN, Philippe HENRY, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Patrick MALET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Manuel PERTHUISOT, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Francis THOMASSON, Gilles TOULZA, Christian VIMPERE.

**APPEL A PROJETS MERISIER :
BATIMENTS LAUREATS DE L'APPEL A CANDIDATURE.**

Monsieur André DUBOIS, Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu la délibération n° 2021-35 en date du 24 juin 2021 autorisant le Président du SEHV à l'engager dans un projet de candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) MERISIER ;

Vu la délibération 2021-59 du 14 octobre 2021 par laquelle le Comité Syndical a fixé les modalités financières de l'AMI MERISIER ;

Vu la Communication 2022-04 du 24 mars 2022 par laquelle le Comité Syndical a pris acte des 35 premiers bâtiments lauréats.

Considérant que l'appel à projet MERISIER vise l'accompagnement de 60 écoles, qui bénéficieront :

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 36
dont suppléants : 6
Votants : 36

Représentant

Secteur Centre : 3
Secteur Est : 7
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 10
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 5
C. Départemental : 1
Limoges Métropole : 1

COM2022-10

Objet :

COMMUNICATION

**APPEL A PROJETS
MERISIER : BATIMENTS
LAUREATS DE L'APPEL A
CANDIDATURE.**

- **D'un audit énergétique** porté et financé par le SEHV subventionné à hauteur de 50% HT par le programme ACTEE2 et par le Conseil Départemental dont le principe et le montant sont en cours d'instruction, **sans reste à charge pour les communes qui réaliseront les travaux sous 5 ans** ;
- **D'un programme spécifique de sensibilisation du public scolaire**, basée sur la mise à disposition des informations de consommation d'énergie de l'établissement grâce à une interface pédagogique.

Considérant que les collectivités ont été sollicitées par le SEHV pour présenter leur candidature aux 25 places restantes de ce programme jusqu'au 31 octobre 2022.

Considérant que, conformément à la délibération n° 2021-59 susvisée, ces candidatures ont été limitées par la Commission Transition Energétique et Climat du SEHV :

- *Aux communes adhérentes au Service Energies du SEHV, ou y adhérant avant la date du jury (fin novembre 2022) ;*
- *Aux bâtiments scolaires en priorité (pouvant comprendre autres usages dans les mêmes bâtiments) et à d'autres bâtiments sous réserve de places restantes (dans la limite de 30% des surfaces du programme global) ;*
- *En excluant les bâtiments ayant déjà fait objet d'un diagnostic lors du programme CEDRE ou MERISIER-*

Considérant que le nombre de bâtiments éligibles proposés par les communes était de 47, dont 21 écoles ;

Considérant que le choix des bâtiments à auditer, par le jury des membres de la Commission TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMAT du SEHV, a suivi une grille d'analyse considérant notamment :

- ✓ Les bâtiments scolaires (en priorité) ;
- ✓ Pour les autres bâtiments :
 - Le lien avec des bâtiments scolaires ;
 - Les bâtiments énergivores (consommation totale et par m² élevée) ;
 - La prévision des travaux (en visant des rénovations énergétiques globales et performantes) ;
 - Le nombre d'audits dont la commune aurait déjà bénéficié dans le cadre des programmes CEDRE et MERISIER.

Monsieur André DUBOIS, Vice-Président, informe le Comité Syndical de la sélection, par le jury de la commission TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMAT, de la liste des candidatures retenues (Collectivités et bâtiments retenus) dans le cadre du 2^{ème} appel à candidature de ce programme :

**Nombre de membres en
exercice : 67**

Présents : 36
dont suppléants : 6
Votants : 36

Représentant

Secteur Centre : 3
Secteur Est : 7
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 10
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 5
C. Départemental : 1
Limoges Métropole : 1

COM2022-10

Objet :

COMMUNICATION

**APPEL A PROJETS
MERISIER : BATIMENTS
LAUREATS DE L'APPEL A
CANDIDATURE.**

COLLECTIVITES	BATIMENTS
BÂTIMENTS SCOLAIRES RETENUS	
ARNAC LA POSTE	Ecole primaire- maternelle et garderie
CONDAT SUR VIENNE	Ecole primaire
	Ecole maternelle
EYJEAUX	Groupe scolaire principal + annexe école
EYMOUTIERS	Ecole maternelle
ISLE	Groupe scolaire Saint Exupery : école maternelle
	Groupe scolaire Saint Exupery : école primaire
	Ecole maternelle du Château
JANAILHAC	Mairie/Ecole primaire/Logements
LINARDS	Ecole maternelle/BCD
NIEUL	Ecole élémentaire Irène Joliot Curie (logement à l'étage) + garderie
	Ecole maternelle
ORADOUR SUR GLANE	Ecole/Cantine/Garderie/Accueil de loisir / classes extérieures (x2)
ROYERES	Ecole primaire/Garderie/Restaurant scolaire
SAINT BONNET DE BELLAC	Ecole/Mairie/Logement
SAINT GERMAIN LES BELLES	Ecole élémentaire
	Ecole maternelle
SAINT HILAIRE LES PLACES	Mairie/école
SAINT MATHIEU	Ecole primaire le Nauzon : école primaire - garderie- biblio et appartements
SAINT MAURICE LES BROUSSES	Ecole primaire/Maternelle/ Cantine

**Nombre de membres en
exercice : 67**

Présents : 36
dont suppléants : 6
Volants : 36

Représentant

Secteur Centre : 3
Secteur Est : 7
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 10
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 5
C. Départemental : 1
Limoges Métropole : 1

COM2022-10

Objet :**COMMUNICATION**

**APPEL A PROJETS
MERISIER : BATIMENTS
LAUREATS DE L'APPEL A
CANDIDATURE.**

SAINT SORNIN LEULAC	Ecole/Garderie
AUTRES BÂTIMENTS RETENUS	
ARNAC LA POSTE	Restaurant scolaire
EYJEAUX	Restaurant scolaire + Annexe
SAINT JUST LE MARTEL	Garderie périscolaire/accueil de loisirs
MOISSANNES	Ancienne salle des fêtes (garderie scolaire)

La liste retenue fait état de 18 collectivités et 25 bâtiments (dont 21 bâtiments scolaires et 4 bâtiments non scolaires).

Monsieur André DUBOIS, Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne invite les membres du Comité Syndical :

- à prendre connaissance de la liste ci-dessus des bâtiments lauréats à l'appel à projets MERISIER ;
- à bien vouloir prendre acte de cette communication.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 22 décembre 2022*

**Le Président du Syndicat
Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**